

REUNION DU 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : Le 28 novembre 2019

Présents : Mme FOUCHER Juanita, M. FOULONNEAU Dominique, M. LETHIELLEUX Jean-Michel, M. BARBOT Pierrick, Mme ALLARD Karine, M. BOURGEAU Philippe, Mme PLANCHENAULT Myriam, Mme BRUNET Françoise, Mme PITON Marylaine, M. STEPNIEWSKI Philippe, M. MEIGNAN Antoine,

Absents excusés : M. BARBOT Henri, Mme LOUIS-FRANÇOIS Elise, M. FREULON Arnaud.

Secrétaire de séance : M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

COMMUNE

M. HERMANGE présente le projet de site internet pour la commune : conception et administration sont exposées. Les élus posent leurs questions. M. HERMANGE assure que les données seront sécurisées par l'hébergeur OVH. Le site internet peut être mis en fonctionnement 15 jours après acceptation du devis. Ce projet sera présenté lors d'un prochain Conseil.

1 - COMMISSIONS

VIE ASSOCIATIVE

Règlement d'utilisation des salles communales

Suite à la présentation de M. STEPNIEWSKI Philippe, Conseiller Municipal, Mme FOUCHER Juanita, Maire Adjointe, expose au Conseil les nouveaux règlements d'utilisation des salles communales par les privés et associations. Les documents ont été envoyés par email aux conseillers, qui sont invités à les consulter afin de se prononcer sur leur adoption lors du prochain Conseil.

Informations

Mme FOUCHER Juanita, Maire Adjointe, informe que :

- La peinture des placards de la Salle de Sports est en cours.
- Subvention de réserve / Handball 1300€
Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que l'association L'Union Sportive Juvardeillaise Handball a sollicité le versement de la deuxième partie de la subvention soit 1300 €, inscrite en réserve. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la subvention.
- Un piano a été offert par un nouvel administré, M. MONET. Le piano a été installé dans la bibliothèque.

VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu « matinée partage » du 1^{er} décembre

Mme ALLARD Karine, Mme BRUNET Françoise, Conseillères Municipales et M. LETHIELLEUX Jean-Michel, Maire Adjoint, donnent un compte rendu de la « matinée partage » du 1er décembre organisée par leur commission. Ils précisent que l'événement a répondu à certaines attentes et que les participants souhaitent que ce rendez-vous soit réitéré l'an prochain.

ENVIRONNEMENT

Réflexion sur l'usage des pesticides

M. BARBOT Pierrick, Conseiller Municipal, réitère sa demande concernant le positionnement de la municipalité quant à un arrêté anti-pesticide et propose d'organiser une réunion publique d'information à la population.

M. BOURGEOU Philippe, Conseiller Municipal, informe qu'il a récemment suivi une formation sur les bonnes pratiques de l'usage des pesticides et que le sujet mérite l'avis de professionnels.

M. DESLANDES Jean-Louis, le Maire, propose à la Commission environnement de réfléchir sur l'organisation d'une soirée d'échanges sur le sujet.

Reconnaissance Etat de Catastrophe Naturelle

La commune va faire une nouvelle demande de Reconnaissance Etat de Catastrophe Naturelle sur le risque argile.

Enquête publique de la carrière GSM La Saulaie

VU l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF-2019 n° 255 concernant l'enquête préalable suite à la demande présentée par le Directeur de la Société GSM Heidelbergement Groupe en vue du renouvellement de l'autorisation et de l'extension de la carrière située au lieu-dit « La Saulaie » à JUVARDEIL ;

VU que le projet se matérialisera, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation pour une durée de 25 ans, par une extension du site de la carrière sur une superficie complémentaire de 28,2 ha ;

VU que l'enquête publique est ouverte en Mairie, du lundi 14 octobre 2019 à 15 h pour s'achever le lundi 18 novembre 2019 à 18 h ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de l'arrêté Préfectoral DIDD/BPEF – 2019 n° 255 en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal de Juvardeil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation ;

Après débat, Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve que la servitude de passage qui longe le hameau de la Bérodière soit conservée, puisque ce chemin permet de désenclaver certaines maisons du hameau de la Bérodière lors des inondations.

Expert Péril imminent ruelle du Puits Couvert et ruelle du Port aux Vignerons

M. DESLANDES Jean-Louis, le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le 29 novembre 2019, M. BICHET François, Expert près la Cour d'Appel d'Angers, commis par Ordonnance de référé du 21 novembre 2019.

Il précise que M. BICHET considère que la dépendance située à l'Est de l'immeuble et que la souche de cheminée Ouest de l'immeuble présentent à ce jour des situations de péril imminent.

BATIMENTS

Logement 6 Bis Place de la Mairie, Fixer le loyer

Le Conseil décide de fixer à 320 € le montant du loyer.

FINANCES

TRESOR PUBLIC : présentation situation financière du 4 décembre par M. TROJANI

M. DESLANDES Jean-Louis, le Maire donne un compte rendu de la réunion avec M. TROJANI Dominique, Comptable Public au Centre des Finances Publiques du Lion d'Angers, venu présenter la situation financière de la commune.

RIVES GABARES

Compte rendu réunion du 20 novembre avec la CCVHA et Maine et Loire Habitat

M. DESLANDES Jean-Louis, le Maire donne un compte rendu de la réunion avec Monsieur GLEMOT Etienne, Président de la CCVHA, Monsieur PEREIRA Daniel, Directeur Adjoint Développement économique et Service à la Population de la CCVHA, Monsieur COLOBERT L., Directeur Général Maine et Loire Habitat et DUVERGER A. Maine et Loire Habitat, en présence de Messieurs FOULONNEAU Dominique et FREULON Arnaud, Adjoints au Maire et de Mesdames ALLARD Karine et BRUNET Françoise, Conseillères Municipales.

Les réponses aux points suivantes ont été apportées ;

- Le projet d'installation de la bibliothèque dans le futur local Rives Gabares de la CCVHA est abandonné car le coût en serait trop élevé.
- Maine et Loire Habitat décide d'émettre une convention de location sur deux ans avec la Commune pour la partie hébergement touristique (T3),
- Concernant les deux studio T1, une convention entre l'Illiade et la CCVHA permettra de proposer un logement apprenti.
- La partie restauration a besoin d'un espace de stockage pour le mobilier extérieur ; l'espace cave est accordé.
- un report de stationnement sur le domaine public est envisagé, excepté pour les places PMP réglementaires.

DELIBERATIONS

Approbation de la révision du P.L.U.

Le Conseil Municipal

- Décide d'approuver le plan local d'urbanisme de Juvardeil tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois en mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
- Dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la Préfecture de Segré. Il fera en outre l'objet d'une publication sur le site du Géoportail national de l'urbanisme.
- Dit que la présente délibération, conformément à l'article L. 153-23 du code de l'urbanisme et compte tenu que le territoire de la Communauté de communes est couvert par le schéma de cohérence territoriale approuvé du Pays Segréen Anjou Bleu, sera exécutoire :
 - dès sa réception par Mme la Sous-Préfète, de Segré
 - dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

RAPPORT de la CLETC du 7 novembre VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le rapport de la CLETC du 7 novembre 2019 portant sur la compétence VOIRIE ET SENTIERS DE RANDONNEE

ENTENDU l'exposé de M.FOULONNEAU Maire Adjoint, rapporteur ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents prend acte du rapport de la CLETC portant sur : La compétence VOIRIE ET SENTIERS DE RANDONNEE.

RIFSEEP Cadre d'emplois en catégorie C à ajouter : Adjoint administratif

Le conseil municipal soumet à l'avis du Comité Technique du CDG 49 l'ajout du poste d'adjoint administratif comme bénéficiaire du RIFSEEP.

DIA : 6 ruelle Nepveu

Le Conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section D n° 954 sise 6 ruelle Nepveu.

TARIFS 2020

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder aux tarifs 2020 suivants :

FISCALITE D'AMENAGEMENT

Taxe d'aménagement	1,50%
--------------------	-------

CANTINE SCOLAIRE

Repas adulte	5.45 €
Repas enfant	3.35 €
Repas enfant si inscription tardive	3.85 €

CONCESSION CIMETIERE

Trentenaire	100.00 €
Cinquantenaire	150.00 €

COLUMBARIUM CIRCULAIRE

Trentenaire	800.00 €
Cinquantenaire	870.00 €

	Commune Hors Commune
ESPACE GILBERT BONTEMPS	
Salle bleue cuisine	130.00 €
Deux jours consécutifs	195.00 €
Salle marron cuisine	200.00 €
Deux jours consécutifs	300.00 €
Salles marron et bleue Cuisine	250.00 €
Deux jours consécutifs	375.00 €
Vin d'honneur (Marron cuisine)	80.00 €
Table / Parquet	5.00 €
Table plastique	4.00 €
Banc	2.00 €
Repas Classes	1.00 €

SALLE DE SPORTS

Asso hors commune par heure	20.00€
-----------------------------	--------

DROIT STATIONNEMENT

Par mois	10.00€
----------	--------

CHIENS ERRANTS

Droit de garde	35.00 €
Jour supplémentaire	20.00 €

GARDERIE

½ heure Q1	0.80 €
½ heure Q2	1.10 €
½ heure Q3	1.25 €
Carte 12 h Q1	17.00 €
Carte 12 h Q2	24.50 €
Carte 12 h Q3	27.00 €

MARCHE

Le M linéaire	0,50 €
---------------	--------

AMORTISSEMENT 2020

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

BUDGET COMMUNAL						
N°	Article	Tiers	Objet	Valeurs	Durée proposée	Annuité
201903	2183	HELLIOS	Micro ordinateur	682,80 €	5	136,56 €
201906	21578	LEGALLAIS	Valise 45 outils	969,48 €	8	121,19 €
201907	2158	IDEALIS	Défibrillateur	688,80 €	5	137,76 €
201908	2184	COMAT	Table polyéthylène	1 197,84 €	5	239,57 €
201912	2183	HELLIOS	Vidéo Switch disque	1 945,08 €	5	389,02 €
201905	2046	CCVHA	Attribution compensation	2 365,92 €	15	157,73 €
CAISSE DES ÉCOLES						
N°	Article	Tiers	Objet	Valeurs	Durée proposée	Annuité
201901	2184	MANUTAN	Tables et chaises	1 095,92 €	10	110 €
201902	2184	COMAT	Banc corbeille	759,62 €	5	152 €
201903	2135	MILLION	Portail fer galva	3 067,20 €	15	204 €
201904	2188	COMAT	Vitrine	369,61 €	5	74 €

CCAS: Hébergement 9 BIS Place de la Mairie

Madame ALLARD Karine, déléguée à l'action sociale expose au Conseil Municipal,

Afin d'apporter une solution immédiate à une demande urgente et exceptionnelle, le C.C.A.S a proposé le logement communal sis 9 Place de la Mairie à une personne sans-abri.

Il convient d'autoriser M. le Maire et Mme ALLARD déléguée à l'action sociale à signer la convention d'hébergement.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents DECIDE

Article 1 : de proposer le logement communal sis 9 Place de la Mairie à une personne sans abri.

Article 2 : de fixer la durée de l'hébergement du bénéficiaire a un mois. Seulement sur avis favorable du CCAS, l'hébergement du bénéficiaire pourra faire l'objet de renouvellements sans pouvoir excéder le terme du 30 mars 2020.

Article 3 : de fixer le montant du dédommagement à hauteur de 5 € par semaine.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire et Mme ALLARD déléguée à l'action sociale à signer la convention.

CCVHA

PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Les Conseillers Municipaux donnent un compte rendu des réunions auxquelles ils ont participé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu du Conseil Communautaire

INVITATIONS

DEPARTEMENT : « Rencontre en territoire » Lundi 16 décembre 18h au Lion d'Angers